

Saint-Sauveur, le 30 Avril 2024



Lettre d'information aux riverains du Hameau de Labrousse

Madame, Monsieur,

Les travaux d'amélioration de la sécurité de la traversée de Labrousse et le traitement des eaux pluviales démarrés le 2 avril se poursuivent et nécessitent **une interdiction de circulation à compter du 2 mai pour une durée d'un mois.**

Ainsi, la traversée de Labrousse sera interdite dans les deux sens pour tous les véhicules légers et les poids lourds, à l'exception des services de secours.

Suivant l'arrêté municipal du 29 avril, la circulation sera déviée dans les deux sens par les Routes Départementales 104 (Rue du Centre) 104<sup>E2</sup> (Route de Canterayne) 104<sup>E1</sup> (Route de Lescarjean) 205 (Route de Charitte/Pauillac) et 206 (Route Pauillac/St-Laurent-Médoc).

Il vous sera donc nécessaire de prévoir le stationnement de votre véhicule en dehors de la zone des travaux « Route de Labrousse » si vous souhaitez utiliser celui-ci pendant les horaires du chantier (8h-17h).

Les accès riverains seront de nouveau autorisés le soir à partir de 17h jusqu'à 8h00 ainsi que les week-ends.

Les camions de ramassage des ordures ménagères et le bus du ramassage scolaire ne seront pas impactés par cette fermeture de route, compte tenu que ces services se dérouleront en dehors des heures de chantier.

L'entreprise MALET s'efforcera de minimiser la gêne occasionnée et vous remercie de votre compréhension.

Nous restons bien entendu à votre entière écoute si vous rencontrez des difficultés pendant cette période.

Cordialement,

Serge RAYNAUD  
Maire,

